

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA POLICITION PUBLIQUE

DECRET n° 82/443 du 25/5/1982
/MTPS.DGTFP.DFP/22021/16

portant intégration et nomination de Monsieur
MOUSSAVOU Aloïse, dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur le solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/AF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et
8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-LE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/151 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/641 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/018 du 26.1.1981 au décret
n° 80/641 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim.
des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 184 du Directeur de l'Orientation trans-
mettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

(/u le protocole d'accord du 28.11.1980 signé entre le
Congo et la Roumanie ;

D.B.

D.C.F.

YB

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960/du protocole d'accord du 28.11.1960 susvisés, Monsieur MOUSSA VOU Aloïse, né le 10 Décembre 1952 à Divenié, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Technologie Chimique obtenu à l'Institut Polytechnique TRAIN VUIA TIMISOARA (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

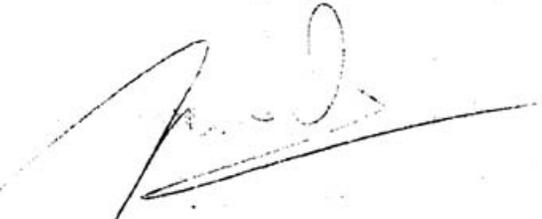
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 5. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE? le 25 Mai 1982

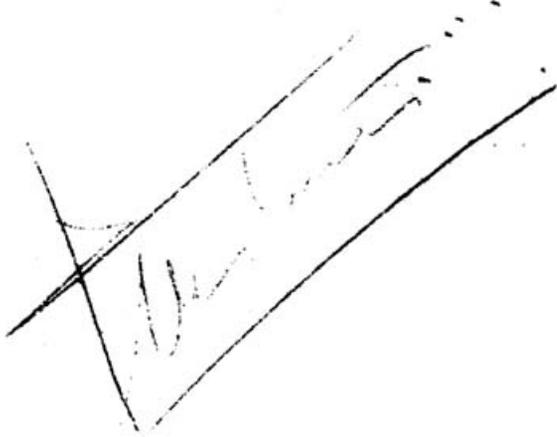
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

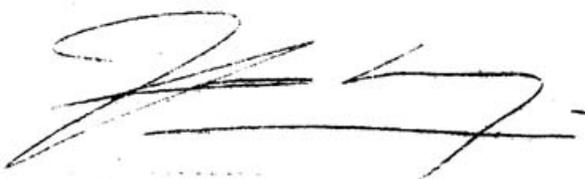

Rodolphe ADADA .-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COLEO .-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,


Itihi Gucetounda LEKOJNDZOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/BFP..... 3
- DFF/BST..... 1
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- M.N.E..... 1
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 2